

ANNEXE 3

Restrictions des usages de l'eau prélevée dans les eaux superficielles

Mesures de restrictions applicables à compter du 20 août 2026

Niveaux de restriction de l'arrêté cadre du 17 juin 2024

- VIGILANCE
- ALERTE
- ALERTE RENFORCEE
- CRISE

station hydrométrique de référence

